

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN

AVIS DE SAISINE – JANVIER 2009

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
(SRADDT)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR JACQUES REGNIER

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
DU LIMOUSIN**

- AVIS DE SAISINE -

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT)**

Rapporteur : Monsieur Jacques REGNIER

***Adopté à l'unanimité par le
Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de sa séance plénière du 13 janvier 2009***

POUR	61
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS	1
Le SRADDT (et son « volet SRIT »), un document stratégique à disposition de tous les acteurs du Limousin	2
L'importance du SRIT dans la réflexion d'ensemble	2
Le SRADDT, un nécessaire moment de réflexion	3
Le Limousin, un territoire en interaction avec d'autres espaces	5
Les défis et leurs déclinaisons : poursuivre les initiatives engagées et en impulser de nouvelles dans un souci de cohérence.....	5
Le SRADDT et après ?	6
CONCLUSION	8
Déclarations prononcées en séance plénière	9

Par courrier en date du 15 octobre 2008¹, le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi le Conseil Economique et Social Régional (CESR) afin qu'il émette un avis sur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Document d'orientation et cadre de référence pour les politiques de développement et d'aménagement du territoire en Limousin, le projet de SRADDT soumis à avis du CESR comporte différents documents :

- une charte,
- un diagnostic prospectif,
- des annexes : Décret relatif au SRADDT ; Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) ; Synthèse des conférences prospectives ; Conférence de citoyens sur le changement climatique ; Rapport des groupes de travail thématiques ; Quatre scénarios pour le Limousin : les conclusions des travaux prospectifs du SRADDT ; Comptes-rendus des rencontres partenariales ; Comptes-rendus des rencontres territoriales.

Le CESR formule cet avis dans un contexte marqué par les conséquences économiques et sociales d'une crise financière plus que jamais mondialisée. Les travaux du SRADDT, commencés fin 2006, n'ont bien sûr pas pu prendre en compte cette situation et ne l'ont pas anticipée, en faisant le choix délibéré d'écarter toutes éventuelles « ruptures majeures » dans les partis pris d'élaboration des scénarios. Les propositions du SRADDT restent bien sûr utiles quelle que soit la nouvelle situation socio-économique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Les objectifs ne changent pas, même s'il sera peut-être plus difficile de les atteindre. Ils pourront être reformulés au regard des nouvelles réflexions conduites dans le cadre de cette situation de crise².

Même si le CESR n'a pas participé aux divers groupes de travail du SRADDT (notamment pour des raisons de calendrier et de changement de mandature), il a apprécié d'être tenu régulièrement informé de l'avancée de la démarche, par des documents d'étape, dans la phase prospective, comme dans la phase stratégique. De plus, certains des membres du CESR ont pu participer, à d'autres titres, à la phase diagnostic du SRADDT.

De façon générale, le souci de concertation et de transparence de la démarche SRADDT est notable. Elle a su mettre en œuvre différents vecteurs (les rencontres territoriales³ et le blog www.cr-limousin.fr/2027) susceptibles de favoriser la participation, ou tout du moins l'information, des citoyens limousins curieux et intéressés par ce type d'exercice. Le cercle des élus, des décideurs et des experts habituels a pu être dépassé.

A ce stade de l'élaboration du SRADDT, après des mois de travail et de concertation, il semble difficile d'apporter une réelle contribution à l'édifice, si ce n'est sur des principes généraux ou sur quelques points particuliers de ce schéma – qui, rappelons le, constitue une somme conséquente de documents de diverses natures.

¹ Reçu par le CESR le 20 octobre 2008.

² Cf. L'étude en cours du CESR sur « Les conséquences de la crise financière sur l'environnement économique et social en Limousin », devant être présentée en mars 2009 ; ainsi que la conférence sur ce sujet que doit organiser la Région en février 2009.

³ A titre de comparaison, les rencontres territoriales organisées dans le cadre du SRADDT Limousin ont concerné environ 2000 personnes, contre 1200 pour le SRADDT d'Aquitaine.

L'IMPORTANCE DU SRIT DANS LA REFLEXION D'ENSEMBLE

Depuis plusieurs mois, le CESR a pu s'imprégner de la démarche SRADDT (du diagnostic prospectif, du projet de charte, du SRIT...). Il a, en particulier, souhaité apporter **une contribution spécifique au volet «infrastructures – transports»** du SRADDT. C'est pourquoi, il a présenté et adopté, le 9 octobre 2008, une « *Contribution sur le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports - SRIT* ».

Comme il l'a indiqué dans cette contribution, le CESR aurait souhaité qu'un meilleur soin soit apporté au SRIT afin d'en faire un véritable document de référence, pour la décennie à venir, à l'attention de l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) en Limousin. En choisissant de pratiquer un « zoom » sur cette partie du SRADDT, et d'y consacrer du temps, **le CESR affirme toute l'importance qui doit être accordée au SRIT**, élément pivot pouvant concrètement structurer les réflexions sur la mobilité et les déplacements en Limousin.

Les infrastructures et les transports sont des éléments primordiaux pour le développement du Limousin, tant les liaisons externes, que le maillage infrarégional. Ces dimensions n'apparaissent pas suffisamment dans le projet de charte.

Parmi ce que proposait le CESR dans sa **contribution sur le SRIT**⁴, quelques éléments essentiels peuvent être rappelés ci-après :

- Par le SRIT, exprimer la « parole régionale » dans le domaine des transports et des déplacements pour les années à venir. Se référer au SRIT dans les discussions avec les institutions européennes, l'Etat (préparer les prochaines contractualisations) et les Régions limitrophes.
- Mettre à profit l'exercice SRIT et ses pistes d'actions pour concrétiser « l'esprit Grenelle » dans les politiques de transports-déplacements.
- Tout mettre en œuvre pour accentuer le partenariat entre les Autorités Organisatrices de Transports (AOT). Permettre à la Région de jouer un rôle de chef de file pour favoriser ces coordinations - comme le préconise la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).
- Créer une conférence des AOT du Limousin, pouvant évoluer vers une structure juridique, type syndicat mixte des transports.
- Faire du SRIT, la première « feuille de route » à l'attention des AOT. Exemples de réflexions à mener :
 - Maillages et interconnexions horaires et physiques entre les réseaux
 - Meilleure lisibilité des offres, centrale de mobilité
 - Simplification et harmonisation de la tarification et de la billettique
 - Hypothèse de nouvelles affectations du « versement transport »
 - Amélioration des dispositifs de concertation
- Identifier trois niveaux de priorités routières : les liaisons à visée européenne et internationale ; les axes à visée interrégionale ; le désenclavement routier infrarégional.
- Affirmer le caractère prioritaire de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Poitiers-Limoges, sans occulter la nécessaire approche globale des transports et infrastructures en Limousin.
- Anticiper l'arrivée de la LGV et ses impacts sur l'ensemble du réseau.

⁴ CESR, *Contribution sur le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)*, octobre 2008.

- Construire un plan ambitieux de développement de l'offre TER.
- Préparer le renouveau du fret ferroviaire (embranchements particuliers, transport du bois...).
- Développer les complémentarités entre Limoges-Bellegarde et le futur aéroport de Brive-Souillac, dans le maillage des aéroports régionaux du Centre-Ouest. Mettre en place des dessertes aéroports / centre-ville.
- TIC : Continuer à éradiquer les zones blanches sans pénaliser financièrement les entreprises et ménages situés dans des secteurs où des solutions techniques plus onéreuses devront être retenues.
- Prévoir un suivi du plan d'actions régional sur les transports et les déplacements proposé dans le SRIT.

En complément de sa contribution sur le SRIT, le CESR tient à souligner :

- En matière aéroportuaire : l'intérêt d'ouvrir également l'aéroport de Brive-Souillac vers l'Est et vers le Sud (le Lot notamment), dans des secteurs moins bien desservis au niveau aérien ;
- En matière de TIC : l'importance d'anticiper et de systématiser la pose de fourreaux pouvant accueillir de la fibre optique, afin de limiter les coûts du génie civil.

LE SRADDT, UN NECESSAIRE MOMENT DE REFLEXION

Comme l'étude « *Limousin 2017* » avait pu l'être en son temps, **le SRADDT constituera un socle documentaire et stratégique** auquel pourra se référer le CESR dans le cadre de ses travaux de saisine et d'autosaisine.

Il aurait pu être intéressant que le diagnostic du SRADDT dresse un bilan des écarts existants entre la situation actuelle du Limousin, par rapport à ce qu'avaient « anticipé » les exercices prospectifs précédents, « *Limousin 2007* » et « *Limousin 2017* ».

La réflexion conduite à l'occasion du SRADDT constitue **un exercice de qualité**, intéressant intellectuellement, en particulier le cheminement ayant conduit à la construction d'un compromis : le « **scénario EFG** » (Equilibre, Force, Gouvernance). La diversité et la richesse des fiches de lecture (« *Les brèves prospectives* ») diffusées par l'équipe SRADDT, par courriels, sous le titre « *Limousin, génération 2027* » méritent d'être relevées.

S'il avait été critique quant à la présentation du « document SRIT », **le CESR apprécie particulièrement celle du projet de charte** du SRADDT, alliant rigueur, illustrations concrètes et clarté de la rédaction (encadrés synthétiques, soulignements...).

Le SRADDT se termine par des orientations et des objectifs stratégiques, qui de prime abord, pourraient apparaître comme une liste de bonnes intentions ou des vœux pieux. Mais compte tenu de la nature prospective du SRADDT (« *Limousin : génération 2027, un, avenir d'avance* »), le CESR considère cette liste comme **une pause nécessaire hors des contraintes de programmation et de financements**.

A plusieurs reprises⁵, le CESR a été amené à valider les **trois défis** identifiés dans le SRADDT, à savoir :

- Le regain démographique ;
- Les enjeux climatiques et énergétiques ;
- L'ouverture et la mondialisation.

⁵ Notamment à l'occasion de son « *Avis relatif au Compte Administratif 2007 et à la Décision Modificative n°1 au BP 2008* », séance plénière de juin 2008.

L'équilibre de ces défis devra être recherché avec soin, car le fait d'en privilégier un pourrait être préjudiciable aux autres.

L'enjeu démographique passe naturellement par la poursuite d'une politique d'accueil efficace et volontariste, elle-même indissociable des efforts à porter sur l'emploi et l'activité économique.

Les enjeux climatiques et énergétiques (tels que définis dans le « Plan climat régional » notamment) dépassent largement le cadre du Limousin. Alliant recherche et innovation, ces enjeux devraient permettre le développement économique de la région.

Par exemple, le Schéma Régional Eolien préconise le développement de projets portés par des acteurs locaux et dont le bénéfice reviendra aux territoires limousins. Au moment où les premières Zones de Développement Eolien (ZDE) voient le jour, le CESR suggère à la Région qu'elle apporte son soutien aux projets éoliens citoyens portés par des communes et des CUMA (coopératives d'utilisation du matériel agricole).

Par ailleurs, réduire les émissions de gaz à effet de serre (à l'horizon 2050) implique un sérieux effort d'ici 2027, qui ne doit pas porter préjudice à notre région et en particulier à son secteur agricole. De plus (toujours concernant le « Plan climat »), passer - en ce qui concerne le transport - d'un scénario tendanciel (+37%) à un scénario d'atténuation (-73%) exige un effort très lourd d'ici 2027 pour ce qui est du fret ferroviaire et de l'électrification des lignes.

Concernant **le troisième défi**, le CESR a déjà fait part de son souhait de participer, au côté du Conseil Régional, à une réflexion sur **les opportunités et les menaces de la mondialisation**.

Le CESR demande à la Région de faire figurer explicitement dans la charte du SRADDT les **enjeux relevés dans le SRIT** – dont le positionnement en annexe du dossier global ne donne pas une bonne visibilité. Pour mémoire, ces enjeux du volet « transports-infrastructures » sont :

- Desserte et accessibilité interne ;
- Accessibilité externe de la région ;
- Liens entre infrastructures de transport et développement économique ;
- Energie et changement climatique.

En plus des défis, le CESR valide les **deux principes d'action** retenus dans la charte (« *principe de valorisation de nos forces* » et « *principe de recherche d'équilibre* »), ainsi que **la méthode du « pacte territorial »**. Au-delà des rencontres organisées dans les territoires, les PNR, les agglomérations et les pays (notamment leurs conseils de développement) devront disposer de la motivation et des moyens nécessaires pour s'approprier et faire vivre le SRADDT dans le temps.

Si l'on peut approuver l'ambition relative à « *l'importance d'appliquer un **nouveau mode de gouvernance** à l'échelle régionale* » (page 14), celle-ci semble plus que difficile à mettre en œuvre dans le paysage administratif actuel, compte tenu du poids des habitudes et des pratiques de travail.

Au-delà de cette **appréciation générale positive**, le CESR formule ci-après quelques observations complémentaires.

A l'occasion d'un rapport sur l'état d'avancement du SRADDT en octobre 2007, le CESR regrettait « *que ce document, en l'état actuel, ne fasse pas assez référence aux interactions du Limousin avec les territoires limitrophes, ainsi qu'à l'échelon national et européen. De plus, il peut donner le sentiment que les Limousins ont la maîtrise totale de leur avenir. Or, le **SRADDT n'est cohérent et efficace que s'il prend en compte les réalités voisines et les différents échelons de décision** (Région, Etat, Europe). Par ailleurs, l'appréhension de l'ensemble des activités économiques est insuffisante.* ».

Le CESR maintient, en partie, cette observation au vu du projet de charte. En effet, malgré des préalables méthodologiques (« *parti pris retenu de faire varier essentiellement les conditions internes*⁶ », rencontres avec les régions voisines), **une vision trop limousine transparait dans les scénarios**, comme si les acteurs locaux maîtrisaient la situation. Parcours rapidement, les encadrés résumant chaque scénario, ainsi que les cartes de « *spatialisation des hommes en 2027* », renvoient à une approche quasi-insulaire de la région. **Le Limousin n'est pas un isolat, mais s'inscrit évidemment dans des systèmes territoriaux, des emboîtements de territoires, avec des recouvrements multiples.** D'ailleurs, par la suite, le projet de charte explicite bien les enjeux d'ouverture du Limousin : « *affirmer un Limousin ouvert, connu et reconnu* », « *être acteur de la globalisation* », « *achever les liaisons externes et se connecter aux réseaux européens* »...

Dans le projet de charte (bas de la page 27), il est indiqué, à juste titre, que le Limousin et ses acteurs sont impliqués dans des réseaux régionaux, interrégionaux et internationaux. Le CESR souhaite **que soit précisée la liste des réseaux européens** auxquels participe, à ce jour, le Limousin d'une façon ou d'une autre.

Par ailleurs, le projet de SRADDT ne pouvait pas prendre en compte les impacts possibles des réformes en cours impulsées par l'actuel gouvernement et en particulier la **Révision Générale des Politiques Publiques** (RGPP) ou bien le **processus de réforme de l'organisation territoriale** (commission Ballardur...).

Peut-être est-il encore temps pour que le SRADDT aborde ces questions capitales. A moins que la Région ne s'empare de ces sujets par d'autres moyens (organisation d'un débat régional sur la RGPP, sur la réforme de l'organisation territoriale et leurs impacts prévisibles en Limousin ; conférence des exécutifs régionaux ; saisine du CESR sur ces questions...).

LES DEFIS ET LEURS DECLINAISONS : POURSUIVRE LES INITIATIVES ENGAGEES ET EN IMPULSER DE NOUVELLES DANS UN SOUCI DE COHERENCE...

Le CESR a pris connaissance, à la fin du projet de charte, de la déclinaison des trois défis en « orientations » et en « objectifs stratégiques ». Pour intéressant que soit ce tableau final, le CESR constate qu'il recouvre des éléments de nature différente. En effet, certaines des pistes de propositions sont déjà des politiques mises en œuvre par la Région. Il aurait été intéressant de **dissocier davantage ce qui est un rappel de l'existant de ce qui relève réellement d'idées nouvelles et de propositions.**

Cette remarque faite, il est intéressant de constater que la Région ne s'en est pas tenue à son champ habituel de compétences dans l'énumération des pistes. En effet, il est autant question d'infrastructures, que d'économies d'énergies dans les bâtiments, que d'occupation de l'espace (dispersion de l'habitat) ou d'hébergement des personnes âgées... etc. **Toutes ces dimensions sont nécessairement liées** (le transport, l'emploi, l'habitat, les loisirs, la culture...), dès lors que l'on travaille sur un enjeu comme celui de **l'accueil**. On ne peut accueillir des populations actives que si l'on a des emplois à leur proposer (dans le secteur tertiaire, mais aussi dans le secondaire...), des structures d'accueil pour leurs enfants, une offre de logement satisfaisante, une vie culturelle clairement identifiée...

⁶ Cf. Projet de charte, page 6 (dernier paragraphe).

Les différentes politiques publiques ne peuvent être dissociées. Ceci démontre bien que **le SRADDT devra constituer une référence pour l'ensemble des interventions publiques, tous niveaux confondus**, et qu'un travail d'information et de cohérence devra continuer à être conduit par la Région. A titre d'exemple, si le SRADDT positionne les enjeux de développement durable et de valorisation des ressources du Limousin au premier plan, il existe un **décalage entre ces principes et les applications de terrains**, tels que le transport de bois, pour lequel l'harmonisation des réglementations entre Départements tarde à se mettre en place.

Le CESR regrette que la notion de **service public**, dans son acception classique et juridique, soit relativement absente du projet de charte qui utilise davantage l'expression « *d'accès aux services et aux loisirs* ». Le CESR pourra contribuer à pallier ce manque dans l'étude qu'il devrait conduire en 2009 sur « *la dynamisation des territoires du Limousin par les services publics* » (troisième volet du triptyque « associations-entreprises-services publics »).

Par ailleurs, le projet de charte évoque insuffisamment les **enjeux relatifs aux activités économiques**. Certes, il est question d'agriculture, mais plus sous l'angle entretien des paysages, que sous celui de la production.

L'industrie en Limousin est également peu évoquée dans le SRADDT. Pourtant la question de la « relocalisation » et du développement de productions industrielles en Europe de l'Ouest (et donc dans notre région) se posera.

L'artisanat n'est même pas présent en filigrane dans le schéma. C'est d'autant plus dommage que ce secteur représente en France, et en Limousin singulièrement, une activité importante, qu'il s'agit de petites structures employant une main d'œuvre nombreuse et qualifiée, contribuant à la dynamisation des territoires.

Le caractère synthétique de la charte et la présentation forcément très générale des orientations font que leur mise en œuvre pratique risque d'être difficile. Il est vrai que ce n'est pas l'objet du SRADDT de décliner dans le détail chacune de ces pistes, ni de préciser les moyens qu'elles impliquent. Cette **phase de programmation et de financement** est à conduire progressivement à partir de maintenant.

LE SRADDT ET APRES ?

Comme il l'a fait pour le SRIT, le CESR tient à réaffirmer la **nécessité d'assurer un suivi** des actions proposées par le SRADDT Limousin.

Le projet de charte, qui ne présente pas de conclusions (contrairement à l'injonction : « *A nous de jouer* » qui terminait « *Limousin 2017* »), n'évoque pas cet « après SRADDT », ni l'importance d'évaluer ses retombées, dans la perspective d'un éventuel prochain exercice « *Limousin 2037* ».

La démarche SRADDT, pour intéressante et stimulante qu'elle soit, ne doit pas rester un exercice seulement intellectuel et doit pouvoir trouver sa concrétisation dans une **mise en œuvre progressive avec des moyens financiers adéquats**.

Le SRADDT ne présentant pas un caractère prescriptif, sa diffusion dans la région, et la traduction concrète de ses orientations dans les différentes politiques publiques et initiatives socio-économiques nécessitera **la poursuite d'un travail d'information, de pédagogie et de concertation**. Des présentations du SRADDT pourraient, par exemple, être organisées dans des établissements scolaires de la région (collèges et lycées). Le CESR se positionne, d'ores et déjà, comme un acteur pour contribuer au suivi et à la diffusion des pistes du SRADDT.

A cet égard, la Région devra proposer **un suivi permanent et participatif du SRADDT**, des orientations et des objectifs pour chacun des trois défis, ainsi que des pistes d'actions du SRIT.

Si tout ne relève pas des compétences exclusives de la Région, celle-ci doit continuer à jouer **un rôle essentiel de coordinateur** (« ensemblier ») auprès des collectivités et des divers décideurs infrarégionaux, ainsi que d'interlocuteur de l'Europe et de l'Etat. Ce dernier doit demeurer le principal garant de la cohésion territoriale. En effet, la juxtaposition des SRADDT des différentes régions, même s'ils sont de qualité, ne remplacera pas la mise en place d'une stratégie nationale sur le devenir des territoires, dans toutes leurs dimensions (services publics, infrastructures, activités économiques, formation, ...). **Le SRADDT n'a de valeur que s'il est inséré dans une politique plus globale impulsée par l'Etat.** De la même façon, le SRIT Limousin trouvera tout son sens dans le cadre de la préparation du **SNIT**⁷ d'ici 2011.

Pour que les orientations proposées dans le SRADDT et le SRIT aient des chances d'être partagées et concrétisées, la Région doit continuer à faire preuve de volontarisme au niveau de l'image qu'elle donne à l'intérieur et à l'extérieur. En effet, malgré des difficultés, il est possible et indispensable d'**être fier du Limousin**, de la qualité de son cadre de vie, de ses entreprises leaders sur leur marché, de son offre de formation, de sa créativité artistique et culturelle, de ses équipes de recherche d'excellence, de ses traditions mutualistes, coopératives et associatives...

Le SRADDT est une bonne base dans laquelle pourront être puisés des principes et des idées utiles pour un développement le plus harmonieux possible du Limousin. Il reste à conférer à ces pistes une dimension pratique.

⁷ Schéma National des Infrastructures et des Transports.

CONCLUSION

En conclusion, le CESR réaffirme l'importance que revêt le SRADDT Limousin comme **document stratégique de référence pour le moyen et le long termes**, dès lors que les enjeux relatifs aux activités économiques seront clairement définis, aussi bien par l'exécutif régional, que par les entreprises elles-mêmes et qu'ils bénéficieront à l'ensemble de la population limousine.

Le CESR souhaite que la Région prenne en compte, dans le SRADDT définitif, les propositions qu'il a formulées, et plus concrètement, celles relatives au SRIT – schéma qui peut constituer une colonne vertébrale autour de laquelle diverses politiques publiques sectorielles pourront se construire.

Sachant qu'elles partagent pour l'essentiel les éléments de diagnostic et les principes stratégiques du SRADDT, le moment est probablement venu de **donner plus de réalité et de rythme au dialogue entre les deux assemblées de la Région**, que sont le Conseil Régional et le CESR.

L'heure est au passage à l'acte et à la mise en place politique, et par étapes, des orientations définies dans le SRADDT.



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

24, rue Charles Michels
87039 LIMOGES CEDEX
Téléphone : 05.55.79.52.47
Télécopie : 05.55.33.42.58
E mail : limousin@cgt.fr



Conseil Économique et Social Régional du Limousin,

Séance plénière du 13 janvier 2009

Expression de la CGT relatif à l'avis sur le projet de SRADDT

Proposé par Jean Pierre CROZAT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le projet de **SRADDT limousin constitue pour la CGT un axe majeur de la politique régionale** au regard de ses territoires. Il implique pour la Région la nécessité de trouver les équilibres pour le maintien et le développement des infrastructures et des services qui doivent répondre aux attentes d'une activité économique et sociale dont la fragilité en Limousin n'est plus à démontrer.

Par son caractère transversal le SRADDT se doit d'associer également les différents paramètres que sont le développement durable, la RGPP, la réflexion sur les institutions, etc.

Sous cet angle on ne peut que surenchérir sur les termes de l'avis qui au regard de la crise actuelle adopte une position frileuse. (Page 1 cf. *»il semble difficile d'apporter une réelle contribution à l'édifice*) En effet, à ce stade de nos travaux comment ne pas s'interroger sur les perspectives de **promouvoir une réelle politique d'aménagement du territoire**, dont l'Etat, en particulier, ne saurait s'exonérer et qui s'appuierait sur des axes économiques clairement identifiés.

Ainsi qu'on vient de le voir, la course effrénée au profit s'appuyant sur une pseudo régulation du système par lui-même a conduit au désastre financier, économique et social de ces derniers mois.

Si l'analyse de cet échec est quasi unanimement partagée, les solutions relèvent souvent de l'artifice, du rafistolage sans véritablement revenir à la source ou aux fondamentaux comme il est d'usage de parler actuellement.

Pour la CGT la question qui se pose est de savoir **qui a vocation à aménager le territoire?** Car si l'armée n'a pas cette mission comme cela nous a été expliqué, la perspective de délocalisation des administrations ne répond pas mieux à cette question. Ceci en raison des sujétions et contraintes qu'elle génère pour les personnels déplacés d'office, les compressions d'emplois, et habituellement les restrictions de missions de services publics qui les accompagnent...

Quid également du **rôle des entreprises** (page 6) qui délocalisent sous la contrainte de leurs actionnaires soi-disant écrasés par les charges sociales et fiscales alors que l'on ne parle jamais des charges financières ou prélèvements qu'ils exigent de ces entreprises rendues exsangues et de ce fait incapable d'investir dans la recherche, l'innovation et la formation?

Quid encore des **entreprises citoyennes** intégrées dans leur région, prenant leurs responsabilités au regard des territoires qu'elles occupent, et, des collectivités qui les soutiennent, et, qui souvent accompagnent leur installation ainsi que leur développement?

Par ailleurs, il nous apparaît que dans le cadre de la réflexion sur les missions du service public en Limousin par la commission n°4, **la RGPP** doit être envisagée au regard de ses implications et de ses conséquences pour la Région. Ceci au regard des missions d'intérêt général mais également en terme d'aménagement du territoire, les 2 éléments nous paraissant intimement liés. (Pourquoi s'installer dans une région où l'Etat supprime les services au quotidien à destination des entreprises et des particuliers?)

La réflexion en cours sur **la réforme des institutions** (Commission Balladur) ne peut également être occultée par ses conséquences sur les organisations administratives territoriales.

S'agissant des **enjeux climatiques et énergétiques**, le soutien du CESR aux projets éoliens (page 4) doit être reconsidéré en raison du risque d'exploitation économique qui peut en être fait. Risque lié à son appropriation par des sociétés privées dont la finalité essentielle est la revente à EDF d'une énergie à un prix exorbitant. Cette situation conduisant l'usager d'une part, et le contribuable d'autre part, à la double peine du paiement par sa facture et ses impôts. Dans le cadre d'une mission de service public les enjeux liés à la production et à la distribution de l'énergie ne peuvent être traités sous le seul angle de l'écologie domestique sans en mesurer les risques et les conséquences tant au plan environnemental, qu'économique, et, social.

Par ailleurs doit-on continuer à culpabiliser les citoyens en raison des **émissions des gaz à effet de serre à l'horizon 2050** (page 4) alors que dans le même temps les pays développés s'organisent pour s'exonérer des efforts nécessaires, en achetant des droits à polluer?

Enfin, dans le domaine économique, son développement doit s'inscrire dans une démarche visant à assurer le bien être des populations là où elles ont choisi de vivre. Le problème de leur répartition harmonieuse sur le territoire se pose dès lors, et souligne l'importance que revêt le SRADDT limousin comme élément stratégique;

Selon la CGT il convient d'imposer **'l'enjeu économique comme défi majeur** dans le cadre du SRADDT afin de créer le socle sur lequel pourra s'appuyer le développement d'une région aux potentiels insuffisamment soutenus et valorisés.

L'ensemble de ses éléments valide l'intérêt que nous portons à l'étude sur les services publics, ces derniers étant très souvent l'ultime rempart contre la désertification de nos bourgades, de nos bassins et lieux de vies, et de nos campagnes.

Cette conception de « socle vital de survie » que sont les services publics tant dans leur acceptation générique que physique est porteuse d'égalité d'accès et de traitement pour nos concitoyens, d'équilibre économique et territorial, aux antipodes des dogmes libéraux ambiants, qui privilégient l'opposition et la compétition entre territoires.

L'accueil de nouveaux résidents en LIMOUSIN est un défi collectif exaltant que nous relèverons si subsistent les services publics.

C'est en partie pour cela que nous avons souhaité privilégier le SRIT '(partie intégrante du SRADDT) car il crédibilise l'intérêt d'oeuvrer à la construction et à l'articulation physique des infrastructures qui généreront demain les déplacements des personnes des biens et des marchandises, sans pour autant occulter la plus-value économique immatérielle concrétisée par l'évolution des NTIC.

(Suite de l'intervention CGT prononcée en séance plénière – 3/3)

Il nous appartient, plus que jamais, d'exiger de l'état les engagements pluriannuels et les moyens financiers pour que ce dernier redevienne l'aménageur du territoire qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Le travail que nous avons réalisé sur cette saisine obligatoire a été important.

Notre vote dépendra tout de même de la teneur de l'échange qui va suivre et du sort qui sera réservé à notre amendement.

Je vous remercie de votre attention.